Page : 1/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 17.09.2020 Numéro de version 2 Révision: 17.09.2020

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: SHERAPOL 704

· Code du produit: 954104

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation: Pâte à polir universelle.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG

Espohlstraße 53 D-49448 Lemförde GERMANY sdb@shera.de

· Service chargé des renseignements: Service de sécurité de produit.

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 5443 9933-0 Ce numéro est disponibles pendant les horaires d'ouverture.

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, de 8 h à 15 h le vendredi.

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Néant.
- · Pictogrammes de danger: Néant. · Mention d'avertissement: Néant.
- · Mentions de danger: Néant.
- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · **Description:** Mélange d'acides gras, de paraffine et d'agents de polissage.

<ul> <li>Composants dangereux:</li> </ul>		Com	posants	dang	ereux:
---	--	-----	---------	------	--------

CAS: 1344-28-1 oxyde d'aluminium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Aucune mesure particulière n'est requise.

- · Après contact avec la peau: Laver au savon et à l'eau.
- · Après contact avec les yeux: Eviter les frottements oculaires.
- · Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 2)

Page : 2/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 17.09.2020 Numéro de version 2 Révision: 17.09.2020

Nom du produit: SHERAPOL 704

(suite de la page 1)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Le produit seul ne brule pas.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers Aucune indication disponible.
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant universel, sciure de bois).
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Aucune mesure particulière n'est requise.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: À conserver au frais et au sec.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage: Aucune information disponible.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 1344-28-1 oxyde d'aluminium

VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³ VL (Belgique) Valeur à long terme: 1 mg/m³

Fraction alvéolaire

(suite page 3)

Page: 3/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 17.09.2020 Numéro de version 2 Révision: 17.09.2020

Nom du produit: SHERAPOL 704

(suite de la page 2)

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas respirer les poussières.

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

En cas de contact direct sur la peau où des frottements peuvent avoir lieu, il est préférable de porter des gants de protection.

Pour éviter de vous blesser, nous vous recommandons de ne pas porter de gants de protection lorsque vous utilisez des unités de polissage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Pas nécessaire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
ndications générales			
Aspect:			
Forme:	Solide		
Couleur:	Rose		
Odeur:	caractéristique		
valeur du pH:	Non applicable.		
Changement d'état:			
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.		
Point d'éclair:	Non déterminé.		
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.		
Température de décomposition:	Non déterminé.		
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.		
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.		
imites d'explosion:			
Inférieure:	Non déterminé.		
Supérieure:	Non déterminé.		
Pression de vapeur:	Non applicable.		
Densité à 20 °C:	1,6 g/cm <sup>3</sup>		
Densité relative:	Non déterminé.		
Densité de vapeur:	Non applicable.		

(suite page 4)

Page: 4/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 17.09.2020 Numéro de version 2 Révision: 17.09.2020

Nom du produit: SHERAPOL 704

	(suite de la page
· Vitesse d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Insoluble.
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
· Teneur en solvants:	
Teneur en substances solides:	70,0 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Aucune donnée disponible.
- · 10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter

Des températures de stockage insuffisantes ou excessives peuvent nuire à la qualité du produit. Respecter la plage de températures admissible comprise entre > 5 °C et < 35 °C.

- 10.5 Matières incompatibles Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Page: 5/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 17.09.2020 Numéro de version 2 Révision: 17.09.2020

Nom du produit: SHERAPOL 704

(suite de la page 4)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- · Code déchet:

Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

Catalogue européen des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	Néant.
ADN	Néant.
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR, IMDG, IATA	Néant.
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe	Néant.
· Classe ADN/R:	Néant.
· 14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	Néant.
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe l	I
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	Néant.

Page: 6/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 17.09.2020 Numéro de version 2 Révision: 17.09.2020

Nom du produit: SHERAPOL 704

(suite de la page 5)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

- · Service établissant la fiche technique: Service de sécurité de produit.
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR